

Le Fonds de croissance du logement communautaire

Document d'information



Automne 2022



Community Housing
Transformation Centre
Centre de transformation
du logement communautaire


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Table des matières

Contexte	2
Introduction	3
Domaines prioritaires	4
Objectifs et volets de financement	5
Conditions	6
Documentation requise	7
Admissibilité	8
Évaluation du projet	
• Critères d'évaluation	9
• Notation de l'évaluation	9
Directives de déboursement et de déclaration	11

Contexte

En mai 2021, la Commission sur le logement abordable de la Nouvelle-Écosse a formulé 17 recommandations visant à accroître l'offre de logements abordables et l'accès à ceux-ci en Nouvelle-Écosse, y compris que la Nouvelle-Écosse fasse un investissement de « démarrage rapide » pour créer un Fonds de croissance du logement communautaire (FCLC) en consultation avec le secteur du logement communautaire. Par conséquent, Department of Municipal Affairs and Housing (DMAH) a reçu l'autorisation d'engager jusqu'à deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$) dans le FCLC, montant qui sera utilisé pour soutenir des projets et des initiatives qui renforcent le secteur du logement communautaire en Nouvelle-Écosse.

Le Fonds de croissance du logement communautaire offre de nouvelles ressources financières pour soutenir le logement sans but lucratif et coopératif de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une reconnaissance du rôle vital que celui-ci joue dans la création de collectivités saines, dynamiques et abordables. Le fonds fournit de l'argent, de nouveaux outils et de l'expertise, ce qui permet aux fournisseurs de logements communautaires d'accroître l'offre d'options de logements abordables.

> > > > Nous encourageons vivement les personnes désirant déposer une demande de subvention à communiquer avec nous avant de soumettre un projet. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et discuter de vos idées.

Ainsi, vous pourrez confirmer l'admissibilité de votre projet et permettre aux chargé.e.s de programme de faire des suggestions pour bonifier votre proposition.

Introduction

Le Centre de transformation du logement communautaire (le Centre) est un organisme national sans but lucratif spécialisé dans le soutien et l'attribution de fonds au secteur du logement communautaire dans tout le Canada. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) compte sur le Centre pour allouer 50 millions de dollars provenant de la Stratégie nationale sur le logement afin d'améliorer la résilience et la croissance du secteur du logement communautaire d'un océan à l'autre. Le Centre a donc développé une expertise spécialisée, renforcée par des outils informatiques et administratifs sur mesure qui permettent une allocation et une gestion des subventions très efficaces et sécurisées. Grâce à ce partenariat, les fonds provinciaux seront versés beaucoup plus rapidement aux organismes de logement coopératifs et sans but lucratif admissibles.

De plus, le Centre entretient une relation solide et fructueuse avec le secteur du logement de la Nouvelle-Écosse. Au cours des trois dernières années, le Centre a entrepris un dialogue et des activités de financement avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et des organismes de logement communautaire de toutes les régions de la province. Ce bilan comprend l'allocation de 803 840 \$ aux groupes de logement communautaire et la contribution à la récente Commission sur le logement abordable de la Nouvelle-Écosse.

Le Centre versera également 550 000 \$ de plus au Fonds de croissance du logement communautaire pour soutenir le renforcement des capacités dans le secteur et les besoins opérationnels de l'association de logement sans but lucratif une fois qu'elle sera formée.

Domaines prioritaires

Department of Municipal Affairs and Housing

- ✓ Diversité, équité et inclusion, y compris First Voice et les groupes sous-représentés
- ✓ Aborder les obstacles systémiques au logement
- ✓ Promouvoir les possibilités de renforcement des capacités au sein du secteur
- ✓ Tirer parti des ressources et des soutiens régionaux, gouvernementaux et intersectoriels
- ✓ Fournir des services d'orientation et de soutien aux personnes ayant besoin d'un logement

Objectifs et volets de financement



Renforcement des capacités (Subventions jusqu'à 50 000 \$)	Planification et avant-projet (Subventions jusqu'à 50 000 \$)	Recherche et innovation (Subventions jusqu'à 10 000 \$)
Department of Municipal Affairs and Housing		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appuyer l'identification des lacunes organisationnelles et/ou sectorielles en matière de capacité et combler ces lacunes par des activités ciblées et le développement de ressources. ✓ Aider les organismes du secteur du logement communautaire à renforcer les aptitudes et les compétences nécessaires pour entreprendre des activités qui mènent à la transformation et à la croissance organisationnelles. ✓ S'attaquer aux obstacles systémiques au logement. ✓ Mettre l'accent sur les modèles de fonctionnement qui créent une base solide et durable pour la croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aider à couvrir les coûts des activités d'avant-projet liées à la construction de nouveaux logements abordables, surtout pour les petits fournisseurs de logements communautaires. ✓ S'attaquer aux obstacles que rencontrent les fournisseurs de logements communautaires de la Nouvelle-Écosse pour obtenir des capitaux et accéder au financement fédéral (p. ex. le financement de démarrage de la SCHL, le Fonds municipal vert, le Fonds pour le logement abordable durable). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien pour entreprendre des activités qui favoriseront l'innovation, l'éducation et le transfert des connaissances dans le secteur du logement communautaire.

Conditions

- Ne financera pas les activités exécutées avant l'approbation du projet.
- Le logo de DMAH figurera sur tout le matériel lié au projet, y compris, mais sans s'y limiter, le site Web, le matériel promotionnel, etc.
- Les organisations peuvent demander le financement de plus d'un volet tant qu'elles ne sont pas en défaut avec le Centre concernant une demande antérieure.

Documentation requise

Les informations fournies dans le formulaire de demande rempli devraient suffire à l'évaluation des projets. Toutefois, il peut arriver que l'on vous demande de fournir des pièces justificatives supplémentaires, telles qu'un calendrier détaillé du projet, un budget ou une proposition.

En plus du formulaire de demande rempli, les projets soumis doivent inclure les documents suivants :



Renforcement des capacités	Planification et avant-projet	Recherche et innovation
<ul style="list-style-type: none"> ✓ États financiers ✓ Deux lettres de soutien ✓ Chèque annulé ✓ Lettres patentes ou autres documents de constitution en société 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ États financiers ✓ Deux lettres de soutien ✓ Chèque annulé ✓ Lettres patentes ou autres documents de constitution en société 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lettres patentes ou autres documents de constitution en société ✓ Chèque annulé ✓ Une lettre de recommandation ou deux références : <ul style="list-style-type: none"> • Prénom • Nom de famille • Téléphone • Adresse électronique • Nom de l'organisation • Relation avec l'organisation

Veuillez noter que les lettres de soutien doivent :

- Soutenir votre proposition et préciser la capacité de votre organisation à mener à bien le projet, et
- Provenir de contacts ayant des expériences connexes et/ou de partenaires sur ce projet.

Admissibilité



	Renforcement des capacités	Planification et avant-projet	Recherche et innovation
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournisseurs de logements à but non lucratif ✓ Logements coopératifs ✓ Organismes à but non lucratif ✓ Groupes communautaires/ régionaux, coalitions, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournisseurs de logements à but non lucratif ✓ Logements coopératifs ✓ Organismes à but non lucratif ✓ Groupes communautaires/ régionaux, coalitions, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournisseurs de logements à but non lucratif ✓ Logements coopératifs ✓ Organismes à but non lucratif ✓ Groupes communautaires/ régionaux, coalitions, etc. ✓ Universitaires en partenariat avec l'organisme à but non lucratif (l'organisme doit faire une demande)
Activités éligibles	<p>Les exemples d'activités éligibles incluent, mais ne sont pas limités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluations de l'état des bâtiments ✓ Plans de gestion des actifs ✓ Examens de portefeuilles ✓ Planification stratégique et examens organisationnels ✓ Planification des fusions, consolidations et acquisitions ✓ Soutien à la gestion des projets et des propriétés 	<p>Les exemples d'activités éligibles incluent, mais ne sont pas limités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plans d'affaires ✓ Conceptions préliminaires ✓ Permis de développement ✓ Analyse initiale et évaluation des risques ✓ Services professionnels 	<p>Les exemples d'activités éligibles incluent, mais ne sont pas limités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recherche des besoins en logement dans les communautés et parmi les groupes sous-représentés ✓ Recherche de méthodes et de matériaux de construction novateurs pour améliorer la durabilité et l'abordabilité ✓ Recueillir des données pour appuyer les stratégies à long terme de stabilisation, de transformation et de croissance du secteur du logement communautaire ✓ Renforcer la capacité d'élaborer des approches novatrices et fondées sur des données probantes pour accroître l'offre de logements abordables

Évaluation du projet

Critères d'évaluation

L'évaluation de chaque demande sera effectuée par un gestionnaire de programme dans le cadre d'un processus approfondi. Le comité de sélection du Fonds de croissance du logement communautaire prendra la décision finale concernant toutes les propositions de projets admissibles.

Notation de l'évaluation

Clarté de la demande :

- La proposition expose clairement le début (planification/initiation), le milieu (exécution) et la fin (clôture) du projet.

Potentiel d'impact transformationnel :

- Le projet a un potentiel de changement transformateur, défini comme durable, à long terme, concret et de grande portée.

Besoin clairement identifié du projet :

- La proposition démontre une compréhension claire des besoins de la communauté/ de l'organisation.
- La proposition identifie les lacunes dans le secteur.

Partenariats :

- Les partenariats sont suffisants pour l'échelle et la portée du projet, ou capacité de l'organisation à démontrer qu'elle n'a pas besoin de partenariats compte tenu de ses capacités internes.

Faisabilité et capacité organisationnelle :

- L'échelle et le budget du projet sont bien adaptés.
- L'organisation dispose des ressources humaines et matérielles et de la capacité à surmonter les difficultés pouvant survenir.

Évaluation du projet

Capacité à innover :

- La demande propose de mettre en œuvre une idée/un concept existant d'une manière nouvelle ou propose des approches innovantes dans l'organisation/le secteur.

Potentiel d'impact sur l'organisation/le secteur du logement communautaire :

- La proposition décrit clairement la capacité du projet à avoir un impact positif sur l'organisation ou le secteur du logement communautaire.

Directives de déboursement et de déclaration



	Renforcement des capacités	Planification et avant-projet	Recherche et innovation
Processus d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestionnaire de programme – Évaluation du projet et recommandations ✓ Directeur des opérations – Validation ✓ Comité de sélection de la Nouvelle-Écosse – Approbation finale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestionnaire de programme – Évaluation du projet et recommandations ✓ Directeur des opérations – Validation ✓ Comité de sélection de la Nouvelle-Écosse – Approbation finale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestionnaire de programme – Évaluation du projet et recommandations ✓ Directeur des opérations – Validation ✓ Comité de sélection de la Nouvelle-Écosse – Approbation finale
Déboursement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 70 % au début du projet ✓ 30 % une fois le rapport final approuvé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 70 % au début du projet ✓ 30 % une fois le rapport final approuvé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 80 % au début du projet ✓ 20 % une fois le rapport final approuvé
Calendrier des rapports	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 50 000 \$ ou moins (moins d'un an) <ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique à six mois ou à mi-parcours • Rapport final écrit ✓ 50 000 \$ ou moins (plus d'un an) <ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique tous les six mois • Rapport d'avancement écrit à mi-parcours • Rapport final écrit 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 50 000 \$ ou moins (moins d'un an) <ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique à six mois ou à mi-parcours • Rapport final écrit ✓ 50 000 \$ ou moins (plus d'un an) <ul style="list-style-type: none"> • Appel téléphonique tous les six mois • Rapport d'avancement écrit à mi-parcours • Rapport final écrit 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 000 \$ ou moins <ul style="list-style-type: none"> • Rapport final écrit <p>** Si le projet dure plus de six mois, un appel téléphonique à mi-parcours sera nécessaire.</p>



Community Housing
Transformation Centre
Centre de transformation
du logement communautaire

Téléphone : 1 514 360-3967
Sans frais : 1 833 360-3967
info@centre.support



www.centre.support